



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 septembre 2000

**Hotel de Ville place Martin Bastard : Etude de programmation -
Lancement d'une consultation**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 août 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 septembre 2000

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200407

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2000

Centre d'Etudes Urbaines

**Hotel de Ville place Martin Bastard : Etude de programmation -
Lancement d'une consultation**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le projet de l'Espace Niortais est aujourd'hui en voie d'achèvement : le Garage public est ouvert, l'Hôtel Administratif Municipal est occupé par les services depuis fin juin, le CAMJI le sera courant de l'automne et la Maison Communale pour l'Emploi en début d'année prochaine dès lors que les travaux du 1 rue du Musée qui démarrent en septembre seront achevés. L'installation de l'Office du Tourisme au rez-de-chaussée et au 1er étage de la rue Thiers est également programmée. Parallèlement, la Communauté d'Agglomération dans sa forme définitive va désormais se mettre en place progressivement tant au niveau des structures que des locaux.

Désormais, il apparaît possible d'enclencher le projet concernant l'ensemble de l' Hôtel de Ville et de la place Martin Bastard.

De fait, il ne doit pas s'agir d'une simple réhabilitation externe de l'Hôtel de Ville mais bien à l'entrée du XXIème siècle d'un véritable projet global de restructuration de cet espace qui intègre les différents enjeux auxquels aspirent nos concitoyens.

- développer un lieu central fonctionnel d'exercice de la citoyenneté et de la vie politique en cohérence avec les réseaux de quartier,
- dans le même temps, redonner aux Niortais, un lieu d'accueil, de rencontres et de manifestations, la place elle-même participant à cette fonction festive.

C'est ainsi que le programme proposé devra répondre à plusieurs objectifs;

- conforter en le modernisant l'Hôtel de Ville dans son rôle d'équipement central pour l'exercice de la vie politique locale en ses fonctions de débat prospectif, de prise de décision et de mise à exécution de cette dernière,
- réaffirmer en la renforçant l'identité de l'Hôtel de Ville comme l'un des lieux majeurs de rencontre entre les élus et les citoyens,
- créer un équipement fonctionnel moderne pour la pratique de la vie associative niortaise,
- redonner à l'Hôtel de Ville sa fonction de lieu d'accueil, de manifestations et de cérémonies telle que par le passé,
- dans ce dernier objectif, aménager la place Martin Bastard pour qu'elle puisse être le prolongement de cet accueil de manifestations et elle-même le théâtre de manifestations et de fêtes.
- redonner à cette place et plus généralement au pourtour de l'Hôtel de Ville une fonction piétonne plus affirmée en intégrant les problèmes de sécurité notamment ceux posés par le fonctionnement de l'école Michelet.

Le projet est complexe car dans un cadre architectural rigide et un espace fermé. Il doit intégrer la modernité présente et anticiper sur la modernité future.

Il concerne tous les Niortais et directement tous les élus.

Aussi il est apparu indispensable que cette "Maison Commune" soit le plus largement possible partagée par tous à commencer par le projet lui-même.

Dans cette optique, il convient de réaliser un programme établi par une équipe pluridisciplinaire comportant un programmiste, un urbaniste, un ingénieur circulation qui

- définira la programmation et les fonctionnalités de la Mairie rénovée,
- respectera les fonctionnalités initiales et les nouvelles dans le cadre d'une restauration historique de la Mairie,
- proposera des modalités de consultation de la population,
- établira dans le respect de l'ensemble des objectifs déterminés, le cahier des charges de la consultation de l'équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'oeuvre qui comportera de maîtrise d'oeuvre qui comportera notamment un architecte d'intérieur, un architecte paysagiste, un acousticien, un scénographe...

Le maître d'ouvrage mettra en place un comité de pilotage pouvant associer différents acteurs de la vie publique qui assurera les relations avec l'équipe retenue et formulera les objectifs à atteindre.

A l'issue de cette phase, le conseil se prononcera sur le programme, ainsi élaboré. Il sera ensuite lancée une consultation de maîtrise d'oeuvre pour l'élaboration du projet architectural et la réalisation de l'opération.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le lancement de la consultation pour la passation du marché de programmation,
- autoriser le Maire à signer le marché à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 7
Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)